

Mémoire du gouvernement italien sur la poursuite de l'intégration (Messine, 1er juin 1955)

Légende: Le 1er juin 1955, au premier jour de la conférence de Messine, le gouvernement italien soumet aux représentants des pays partenaires de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) un mémorandum dans lequel il met l'accent sur la nécessité de coordonner les politiques économiques au sein du futur Marché commun.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Négociations des traités instituant la CEE et la CEEA (1955-1957), CM3. Réunion des ministres des affaires étrangères, Messine, 01-03.06.1955, CM3/NEGO/006.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/memorandum_du_gouvernement_italien_sur_la_poursuite_de_l_integration_messine_1er_juin_1955-fr-f8b0aa56-f2b9-4329-9eda-30f943e046aa.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Mémorandum du Gouvernement italien sur la poursuite de l'intégration (Messine, 1er juin 1955)

Le Gouvernement italien qui s'est toujours assigné l'intégration économique comme un des buts principaux de son programme d'unification politique européenne, accueille avec satisfaction l'initiative que les Gouvernements du Benelux ont voulu prendre pour la relance de l'idée européenne et partage avec eux l'opinion que de nouveaux efforts doivent être maintenant faits en vue de réaliser une fusion progressive des économies nationales en Europe et particulièrement entre les six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le Gouvernement italien, après avoir examiné attentivement le Mémorandum du Benelux, désire formuler les remarques suivantes :

1. Il considère avant tout que la nomination du nouveau Président de la Haute Autorité, nomination qui ouvre sans doute une nouvelle période de travail pour la Communauté, semble être l'occasion appropriée pour réaffirmer la détermination de continuer de la manière la plus énergique et la plus efficace l'action initiée par la C.E.C.A., en la développant utilement dans tous les domaines qui lui sont assignés par le Traité.

On n'ignore pas que l'action de la Haute Autorité a donné dernièrement quelques signes d'incertitude, qui ont été récemment l'objet de l'attention de l'Assemblée Commune. Il paraît au Gouvernement italien qu'au moment de repartir vers de nouveaux buts d'intégration, il serait utile que les six Gouvernements réaffirment solennellement l'intention de collaborer pleinement avec la Haute Autorité et de faciliter son action dans l'accomplissement de la grande tâche supranationale qui lui a été confiée.

2. La Haute Autorité devrait être encouragée à pousser son action dans tous les secteurs que le Traité lui assigne et particulièrement dans le secteur social qui constitue l'élément humain indispensable au développement du marché commun.

A ce sujet il convient de rappeler que l'Assemblée Commune, au cours de sa dernière session, a formulé à l'intention de la Haute Autorité et des Gouvernements, certains vœux qui pourraient être l'objet d'un examen approfondi de la part de la Conférence de Messine.

3. Le Gouvernement italien est conscient d'avoir déjà donné des preuves concrètes de son désir de réaliser une intégration européenne horizontale aussi complète que possible. Sa politique de libération des échanges presque totale, libération qu'aucun pays européen n'a encore réalisée, en est la preuve la plus évidente. L'Italie entend persévérer dans cette attitude, malgré le déficit de sa balance commerciale et des paiements, si bien que son propre programme de développement économique, prévu pour dix ans, a été conçu et basé sur l'hypothèse d'un développement toujours plus étendu de l'intégration horizontale.

Par conséquent, l'idée de réaliser graduellement un marché commun, ainsi qu'elle est indiquée dans le mémorandum Benelux, recueille une pleine adhésion de principe de la part du Gouvernement italien. Elle exige cependant un examen approfondi, soit sur le fond des problèmes, soit sur la méthode de travail en tenant compte des expériences et des études réalisées au sein des organisations européennes existantes ainsi qu'au cours des travaux de la Commission économique pour la C.P.E.

Le Gouvernement italien, sans vouloir, bien entendu, entrer dans des détails, désire dès maintenant indiquer quelques éléments qu'il considère comme essentiels pour les buts qu'on se propose d'atteindre :

a) de l'avis du Gouvernement italien, le marché commun, autant que l'intégration horizontale, ne doit pas être limité à quelques secteurs aussi vastes et importants qu'ils soient, mais doit couvrir l'ensemble de la vie économique et sociale des pays intéressés, sans négliger ni le domaine social ni celui de la main-d'œuvre. En affirmant cela, on n'exclut pas, naturellement, que le rythme de l'intégration soit différent suivant les matières et que pour certaines d'entre elles il soit nécessaire d'adopter une gradualité plus accentuée ou moins rapide;

b) le marché commun devrait comporter une coordination de la politique des différents pays en ce qui concerne le problème de la convertibilité de la monnaie. Il apparaît clair que des attitudes différentes ou qui ne soient pas préalablement concordées entre les différents pays en cette importante matière pourraient compromettre l'existence ou le bon fonctionnement d'un marché commun;

c) la création et le fonctionnement d'un fonds de réadaptation ainsi qu'il est indiqué par le mémorandum du Benelux est tout à fait fondamental. Ce n'est en effet que si la Communauté peut disposer de fonds de réadaptation importants qu'il sera possible de réaliser l'intégration profonde désirée. Cela est vrai soit pour les pays à structure industrielle développée, soit, et encore plus, pour l'Italie qui se trouve actuellement dans une phase d'expansion économique et qui doit résoudre les problèmes relatifs à ses zones sous-développées;

d) enfin, il semble que les pays associés dans un marché commun ne devraient pas seulement être à même de faire face, grâce à un fonds de réadaptation, aux ajustements nécessaires, mais aussi de favoriser une politique d'expansion et d'investissements, notamment en ce qui concerne les pays déficitaires de capitaux.

4. Le Gouvernement italien est d'autre part d'avis que la méthode de l'intégration par secteurs ne semble pas pouvoir conduire facilement et rapidement à l'intégration générale proprement dite; cette méthode pourrait d'ailleurs rencontrer en ce qui concerne l'Italie, des difficultés d'ordre pratique.

L'Italie a accepté l'intégration du charbon et de l'acier en vue d'accomplir un premier effort vers l'intégration générale, mais elle croit à présent le moment venu de marcher vers ces buts plus amples et généraux que le Benelux indique dans la deuxième partie de son mémorandum. Toutefois, dans les secteurs des transports et des sources d'énergie qui font déjà l'objet de travaux et qui ont donné lieu à certaines réalisations, le Gouvernement italien est disposé à étudier les modalités d'une coopération plus poussée.

D'autre part, pour ce qui touche à l'énergie atomique, le Gouvernement italien estime que les propositions formulées dans le Mémorandum Benelux sont particulièrement intéressantes et il est prêt à s'associer à un examen approfondi des problèmes relatifs.

5. Le Gouvernement italien n'a pas encore eu le temps de soumettre le mémorandum allemand à un examen complet et approfondi, mais il croit, à première vue, qu'il n'y a pas de divergences très profondes entre sa manière d'envisager le fond des problèmes et le point de vue du Gouvernement allemand.

En ce qui concerne la méthode de travail, il résulterait du mémorandum allemand que le Gouvernement Fédéral, tout en estimant nécessaire que la Communauté soit ouverte à tous les pays, vise principalement à confier l'élaboration des nouvelles mesures au Conseil de Ministres de la C.E.C.A. en collaboration avec la Haute Autorité.

A ce sujet, le Gouvernement italien fait remarquer qu'il estime très important d'associer, dès le début, aux études proposées, d'autres pays européens, et notamment, la Grande-Bretagne. Cela permettrait une plus vaste participation à la Communauté ainsi qu'il est désiré par le Gouvernement allemand.

Le Gouvernement italien estime qu'il serait peut-être possible de trouver dans le cadre de l'accord récemment établi entre le Gouvernement britannique et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, un système pratique pour permettre à la Grande-Bretagne de participer aux travaux qu'on se propose d'accomplir ou d'en être pleinement informée. Le Gouvernement italien est convaincu que l'accord susmentionné, réalisé pour le charbon et l'acier, pourrait servir de base à une ultérieure et plus vaste collaboration avec le Royaume-Uni.

6. Le Gouvernement italien, désireux d'atteindre les buts les plus vastes possibles, estime que les six Ministres devraient convenir du principe que l'action de la Communauté elle-même puisse constituer un "leadership" d'idées et d'orientations qui permette toute adhésion possible, soit dans le cadre des institutions déjà existantes, soit dans celui des institutions qui pourront être réalisées.

7. Les propositions qui nous ont été esquissées par les délégations du Benelux et par le Gouvernement Fédéral d'Allemagne visent la convocation d'une Conférence pour la recherche des solutions pratiques possibles des problèmes du marché commun.

Nous pensons que c'est là une méthode appropriée : nous pensons aussi que pour mieux préparer cette étape du travail il conviendrait que nous nommions un groupe de nos experts, chargés de mettre au point les questions principales à poser dans cette Conférence, l'ordonnance des travaux et toute autre précision utile à la réussite de notre tâche.